



## assurance pour les maisons individuelles

Par **ravin3**, le **10/04/2011** à **16:46**

J'ai lu sur le site [www.individuelle.net](http://www.individuelle.net) que lorsque nous faisons l'acquisition d'un bien immobilier (une maison individuelle) qu'il était important d'assurer sa maison. Or, lorsque je constate les assurances pour connaître le tarif, les prix changent d'une société à une autre. Y-a-t-il une législation( prix fixe) pour les assurances et que faut-il absolument assurer? J'ai des amis qui ont assuré leur maison contre le vol mais ils n'ont jamais pu se faire rembourser tous les électroménager, les dvd, cd, le linge...car ils n'avaient pas gardé la preuve de l'achat...si nous devons tout garder, ce n'est plus une vie...il faut de la place!!! y-a-t-il des assurances qui remboursent sans demander les tickets de caisse?

Par **Domil**, le **10/04/2011** à **19:15**

[citation]si nous devons tout garder, ce n'est plus une vie[/citation] Vous plaisantez là ? On parle d'une pochette de quelques centimètres. Oui, il faut tout garder, certaines choses à vie.

Le prix des assurances sont libres, à vous d'être un consommateur avisé et de comparer

Par **ravin3**, le **13/04/2011** à **03:04**

Vous avez raison!!! il faut être ordonné, heu...ce n'est pas toujours le cas...Merci pour votre réponse